

Pour vos projets de coopération en Europe

Le projet doit s'intégrer dans une des neuf fiches actions de programme Leader, dans le cas présent se rapporter à la fiche 6 «Ouverture vers d'autres territoires» téléchargeable sur le site www.paysvichyauvergne.com rubrique leader.

Objectif de l'action:

- Axe 1: L'éco-citoyen: Réalisation en commun de séjours à thème autour de l'environnement
- Axe 2: Bien-être et santé: Réalisation en commun des deux territoires d'une étude sur la « myrtille »
- Axe 2 et 3: Biennale de Pays Vichy-Auvergne et de la Transylvanie: C'est un échange qui mélange culture et produits locaux, entre des artistes de la Microrégion de Huedin et de notre Pays.

Les opérations éligibles:

- Déplacements, hébergement et restauration
- Etudes concernant les vertus de la myrtille
- Prestations de services
- Conception des outils de communication
- Animation spécifiques sur les échanges des enfants et sur la Biennale
- Investissement sur du petit matériel

Les bénéficiaires:

- Aux **porteurs de projet publics** (collectivités locale...)
- Aux **porteurs de projets privés** (associations, ...)

Montant de la subvention:

- 20 % d'autofinancement
- dans les 80% restant:
 - 45 % de dépenses publiques nationales
 - 55 % de subvention FEADER

Pour toutes questions n'hésitez pas à contacter Florentin Georgescu

Contact: leader@pays-vichy-auvergne.fr

04.70.96.57.32